

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 31/07/2020

Référence
20200731CA16

Objet de la délibération
ELECTION DU PRESIDENT DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC LE SIGNE, CENTRE NATIONAL DU GRAPHISME

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	5	8

Date de la convocation
17/07/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2020 et le 31 Juillet à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MANGIN Pascal (pouvoir de Mme MERABET Lilla), M. BEN MIR Reynald, M. DESSERTY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, Mme DEGIOVANNI Elodie (représentée par M. BEN MIR Reynald), M. ANDRE-DECONCHAT Simon

Membres non votants présents : Mme DE LAUBIER Marie, M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël (représenté par M. HUOT-MARCHAND Thomas), M. LITZLER Pierre (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. MARIET Eric, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique)

Membres non votants absents : M. LUSSAC Olivier, M. TIBLOUX Emmanuel

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : ELECTION DU PRESIDENT DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC LE SIGNE, CENTRE NATIONAL DU GRAPHISME

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral du 15 mars 2017, et notamment l'article 19 relatif à la Présidence du Groupement,

Vu le règlement intérieur et administratif (version 2) approuvé par l'Assemblée Générale par délibération n°20171211AG39 du 11 décembre 2017, et notamment l'article 4 relatif à l'élection du Président et des Vice-présidents du GIP,

Vu la candidature de Monsieur Evrard DIDIER, représentant de la Ville de CHAUMONT, déclarée par courrier en date du 29 mai 2020,

Le Président du Groupement est élu par et au sein du collège institutionnel du Conseil d'Administration à la majorité simple pour une durée de trois (3) ans renouvelable.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'élire Monsieur Evrard DIDIER en tant que Président du Groupement d'Intérêt Public « Le Signe, centre national du graphisme ».

République Française
Département Haute-Marne
Le Signe,
Centre national du

le Signe

Centre national du graphisme
à Crémieu

Envoyé en préfecture le 06/08/2020

Reçu en préfecture le 06/08/2020

Affiché le **6 AOUT 2020**

ID : 052-130023237-20200731-20200731CA16-DE

graphisme

Annexe : Candidature de Monsieur Evrard DIDIER

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 05/08/2020
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 31/07/2020

Référence
20200731CA17

L'an 2020 et le 31 Juillet à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Objet de la délibération
ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MANGIN Pascal (pouvoir de Mme MERABET Lilla), M. BEN MIR Reynald, M. DESSERVY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon)

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	5	8

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, Mme DEGIOVANNI Elodie (représentée par M. BEN MIR Reynald), M. ANDRE-DECONCHAT Simon

Date de la convocation
17/07/2020

Membres non votants présents : Mme DE LAUBIER Marie, M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël (représenté par M. HUOT-MARCHAND Thomas), M. LITZLER Pierre (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. MARIET Eric, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique)

Membres non votants absents : M. LUSSAC Olivier, M. TIBLOUX Emmanuel

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral du 15 mars 2017, et notamment l'article 18.3 relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration,

Vu le règlement intérieur et administratif (version 2), approuvé par l'Assemblée Générale par délibération n°20171211AG39 du 11 décembre 2017, et notamment l'article 4 relatif à l'élection du Président et des Vice-présidents du GIP,

Vu la candidature de Monsieur Pascal MANGIN, représentant de la Région Grand Est, déclarée par oral pour la vice-présidence du Conseil d'Administration, il appartient au collège institutionnel du Conseil d'Administration d'élire à la majorité simple, parmi ses membres et pour une durée de trois (3) ans le Vice-président du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'élire Monsieur Pascal MANGIN, représentant de la Région Grand Est, Vice-président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 05/08/2020

République Française
Département Haute-Marne
Le Signe,
Centre national du

le Signe

Centre national du graphisme
14, rue de la République
51000 Châlons-en-Champagne

Envoyé en préfecture le 06/08/2020

Reçu en préfecture le 06/08/2020

Affiché le **6 AOUT 2020**

ID : 052-130023237-20200731-20200731CA17-DE

graphisme

Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 31/07/2020

Référence			
20200731CA18			
Objet de la délibération			
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 JANVIER 2020			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	5	8
Date de la convocation			
17/07/2020			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 8			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2020 et le 31 Juillet à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MANGIN Pascal (pouvoir de Mme MERABET Lilla), M. BEN MIR Reynald, M. DESSERVY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, Mme DEGIOVANNI Elodie (représentée par M. BEN MIR Reynald), M. ANDRE-DECONCHAT Simon

Membres non votants présents : Mme DE LAUBIER Marie,
M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle,
M. CUIR Raphaël (représenté par M. HUOT-MARCHAND Thomas), M. LITZLER Pierre (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. MARIET Eric,
M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique)

Membres non votants absents : M. LUSSAC Olivier, M. TIBLOUX Emmanuel

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 JANVIER 2020

Vu l'article 18 de la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Vu le règlement intérieur et administratif (version 2) approuvé par l'Assemblée Générale par délibération n° 20171211AG39 du 11 décembre 2017, et notamment l'article 3.9 relatif au compte-rendu ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la précédente séance du 31 janvier 2020 (annexé).

Les informations de nature individuelle contenues dans le présent compte-rendu ne seront pas rendues publiques.

Annexe : Compte-rendu du Conseil d'Administration du 31 janvier 2020.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 05/08/2020

République Française
Département Haute-Marne
Le Signe,
Centre national du

le Signe

Centre national du graphisme
11, rue de la République
51000 CHARENTON LE CHÂTEAU

Envoyé en préfecture le 06/08/2020

Reçu en préfecture le 06/08/2020

Affiché le **6 AOUT 2020**

ID : 052-130023237-20200731-20200731CA18-DE

graphisme

Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

Chaumont, le 31 janvier 2020

Référence : 20200131-CA

ANNEXE à la délibération
n° 20200731CA18

Le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réuni le vendredi 31 janvier 2020 à 14 heures, au Signe, place Emile Goguenheim à Chaumont.

Participaient à la réunion les administrateurs votants du collège « institutionnel » (5) :

- Ville de Chaumont :
 - M. Evrard DIDIER
 - Mme Christine GUILLEMY
 - M. Paul FOURNIE
- Etat :
 - M. François ROSA
 - M. Laurent INNOCENZI

Administrateur(s) excusé(s) (7) :

Ville de Chaumont : M. Luc CHATEL (pouvoir à Mme Christine GUILLEMY)

Région Grand Est : M. Pascal MANGIN (pouvoir à M. Evrard DIDIER), Mme Lilla MERABET (pouvoir à M. Paul FOURNIE), Mme Isabelle HELIOT-COURONNE

Etat : Mme Elodie DEGIOVANNI (représentée par M. François ROSA), M. Simon ANDRE-DECONCHAT (pouvoir à M. Laurent INNOCENZI), M. Charles DESSERTY (représenté par M. Laurent INNOCENZI)

Participaient à la réunion les administrateurs du collège « technique » (2) :

- Mme Véronique MARRIER (Centre national des arts plastiques) qui représente M. Pierre LITZLER, excusé
- M. Frédéric PIANTONI (Université Reims Champagne-Ardenne) qui représente M. Emmanuel TIBLOUX, excusé

Administrateur(s) excusé(s) (7) :

- Mme Emmanuelle BENSIMON-WEILER (Centre national du livre)

Conseil
d'Administration

31 janvier 2020

COMPTE-RENDU

31 janvier 2020

COMPTE-RENDU

- M. Raphaël CUIR (Association des écoles supérieures d'art du Grand Est)
- Mme Marie DE LAUBIER (Bibliothèque nationale de France)
- M. Thomas HUOT-MARCHAND (Alliance Graphique Internationale France)
- M. Pierre LITZLER (Université de Strasbourg)
- M. Eric MARIET (Lycée Charles de Gaulle)
- Mme Béatrice SALMON (Centre national des arts plastiques), représentée par Mme Véronique MARRIER

Administrateur(s) absent(s) (1) :

- M. Olivier LUSSAC (Université de Lorraine)

Participaient à la réunion Les personnes invitées (6) :

- M. Gilles BLUETTE (Préfecture de la Haute-Marne)
- Mme Nathalie FERREIRA (Ville de Chaumont)
- M. Jacques ROSSELLE (Agent comptable)
- M. Nicolas SERRAND (DDFIP de la Haute-Marne)
- M. Jean-Michel GERIDAN (GIP Le Signe, centre national du graphisme)
- M. Hugo LUCCHINO (GIP Le Signe, centre national du graphisme)

Personne(s) invitée(s) excusée(s) (4) :

- Mme Anais BOVIGNY (Préfecture de la Haute-Marne)
- M. Olivier INVERNIZZI (DDFIP de la Haute-Marne)
- M. Cyril KULAWIK (Ville de Chaumont)
- Mme Julia VAILLANT (Région Grand Est)

Personne(s) invitée(s) absente(s) (2) :

- Mme Valérie LAHOUEL (Région Grand Est)
- M. Marc PETRY (Région Grand Est)

A 14 heures, 5 membres du collège « institutionnel » sont présents et 4 membres ont donné pouvoir, soit 9 voix sur 10. La règle de quorum est satisfaite, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, en tant que Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.

M. Paul FOURNIE, représentant de la Ville de Chaumont, est nommé Secrétaire de séance.

M. le Président du Signe ouvre la séance du Conseil d'administration.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 25 octobre 2019 (délibération 20200131-CA-01_1)

Mme Véronique MARRIER arrive à 14h08.

Il n'y a aucun commentaire.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil d'administration du 25 octobre 2019.

2. Information relative à la procédure de labellisation CACIN

M. le Président indique qu'ils ont eu, avec M. Jean-Michel GERIDAN, des contacts avec le Ministère de la Culture qui les a informés que cela était en bonne voie.

M. Jean-Michel GERIDAN précise qu'il a eu Mme Isabelle DELAMONT, Cheffe de service qui s'occupe des Centres d'art.

Au 14 janvier 2020, elle lui a signifié que l'instruction est en cours de finalisation et que le Ministère reviendrait vers nous avec une très bonne nouvelle.

M. Laurent INNOCENZI confirme ce que Mme Isabelle DELAMONT a dit à M. Jean-Michel GERIDAN.

M. le Président ajoute que cela est très important pour le Signe. Quand nous recevrons ce label, nous verrons comment nous le fêterons dignement.

M. le Président précise que l'obtention de ce label a un certain nombre de conséquences dans la gestion du Signe.

M. Laurent INNOCENZI indique que, dans la foulée, il sera proposé une convention d'objectifs à la structure et aux partenaires, traditionnellement sur 5 ans.

Cette convention permet de définir des objectifs communs, d'y associer les moyens sur le moyen terme (3-5 ans) et de mesurer l'efficacité des propositions avec des indicateurs de gestion et de la performance des établissements qui sont aidés et subventionnés par le Ministère de la Culture.

Ceci est une procédure classique. M. Laurent INNOCENZI proposera, sur la base d'un texte martyr, de faire circuler ce texte auprès des partenaires afin que chacun contribue à cette nouvelle orientation du Signe pour les années à venir.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que convention d'objectifs signifie également convention de moyens.

Conseil
d'Administration

31 janvier 2020

COMPTE-RENDU

M. Paul FOURNIE le confirme et précise qu'il s'agit là surtout de l'Administration Centrale.

M. Paul FOURNIE salue d'ailleurs la montée en puissance de la Direction Régionale des Affaires Culturelles quant au budget du Signe.

Il n'en reste pas moins que, lors de la venue de la représentante de l'Administration Centrale lors d'un Conseil d'Administration en 2018, il avait été répété que le Ministère n'oubliait pas sa promesse d'octobre 2016 de se mettre au niveau de la Ville de Chaumont pour le budget du Signe.

M. Laurent INNOCENZI confirme que la vraie négociation se fait auprès du Ministère de la Culture avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'appui du Signe.

Une convention d'objectifs sur 5 ans ne garantit pas une augmentation de budget, mais un socle.

Mme Christine GUILLEMY ajoute que, lorsqu'ils se sont rendus avec M. Luc CHATEL au Ministère de la Culture, c'est la raison pour laquelle ils avaient posé la question suivante : est-ce qu'un établissement comme le Signe ne pouvait pas bénéficier, comme certains établissements nationaux, de politique directe et non déconcentrée.

Nous sommes bien conscients que l'enveloppe déconcentrée est partagée entre différents établissements.

Mme Christine GUILLEMY demande si, dans le Grand Est, des établissements bénéficient d'apports financiers directs avec le Ministère.

M. Laurent INNOCENZI que c'est tout à fait envisageable, lui répond qu'il y en avait deux : l'Institut National de la Marionnette à Charleville-Mézières et le Centre National des Arts du Cirque à Châlons-en-Champagne.

Aujourd'hui, il n'y a plus que le Centre National des Arts du Cirque.

S'agissant de l'Institut National de la Marionnette, cela a changé depuis cette rentrée. Pour répondre à Mme Christine GUILLEMY, M. Laurent INNOCENZI indique qu'il y a eu un peu de crédits supplémentaires. Il y a un gros projet d'aménagement territorial autour de cette structure. Il en effet question de rassembler, l'Institut National, une école nationale de la Marionnette et un lieu de diffusion plus classique de la Marionnette.

M. Laurent INNOCENZI ajoute qu'il y a effectivement une négociation permanente entre les Directions centrales et les Directions déconcentrées qui sont de plus en plus tendues.

Pour poursuivre, M. Jean-Michel GERIDAN indique que lorsqu'il lit dans la presse qu'il y a l'envie et le désir de faire sortir de terre le Centre national de la musique, avec un budget de

fonctionnement prévu à 55 000 000 € par an, il pense que les arts visuels ont eux aussi besoin d'un accompagnement alors que la participation de l'État pour le centre national du graphisme est de moins de 400 000 euros. Un équilibrage d'équité territoriale serait véritablement à prendre en considération.

Mme Christine GUILLEMY confirme que nous devons faire en sorte que le Centre national du graphisme soit traité nationalement. Elle connaît les enveloppes déconcentrées et remercie la Direction Régionale des Affaires Culturelles qui essaie toujours de faire au mieux.

Elle trouve que cela est illogique car les établissements comme le nôtre, qui sont des établissements nationaux, doivent bénéficier d'enveloppes nationales et que cela ne soit pas au détriment des établissements qui ne sont pas nationaux.

Nous devons donc agir tous ensemble pour aller dans ce sens.

Il n'y a plus de commentaires.

Cette information n'est pas soumise au vote.

3. Rapport d'activité 2019 (délibération 20200131-CA-03)

M. le Président indique que ce rapport d'activité montre que 2019 a été une très grande année. Le nombre de visiteurs, les expositions et bien évidemment la Biennale.

Plus de 17 000 visiteurs ont été accueillis pendant la Biennale. Nous en comptons plus de 28 2000 durant toute l'année.

Cela positionne le Signe non seulement à Chaumont, sur son territoire, mais également sur le plan national et international, ne serait-ce, par exemple, que les prêts de la Collection dans les pays étrangers.

Nous avons bien évidemment bénéficié de l'engagement de la Ville de Chaumont, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Région Grand Est et autres, mais également du mécénat sous différentes formes contrairement à ce qui a été parfois dit dans la presse.

Nous avons également eu une campagne médias et communication tout à fait remarquable.

M. le Président remercie l'équipe du Signe qui a donné tout ce qu'elle pouvait pour faire de cette année 2019 une excellente année.

Conseil
d'Administration

31 janvier 2020

COMPTE-RENDU

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute qu'il y a plus de jours d'ouverture que les années précédentes. La programmation, votée en Conseil d'Administration, a permis d'ouvrir le plus possible, contrairement à avant où il y avait de longues périodes de transitions entre chaque exposition.

En 2020, il n'y aura quasiment pas de jours de fermetures au public, si ce n'est quelques jours fériés.

M. Jean-Michel GERIDAN signifie également, qu'au-delà des chiffres du nombre de visiteurs, le Signe a eu un grand nombre de collaborateurs (125) en 2019. Certes il y a eu la Biennale, mais le cycle des conférences a été augmenté, ainsi que les ateliers.

Par ailleurs, M. Jean-Michel GERIDAN souligne le nombre de visiteurs à besoins spécifiques accompagnés qui s'élève à 704 et qui confirme que le Signe a une politique de tous les publics hormis les scolaires, les professionnels et le tout public.

Un gros effort a été fait pour permettre d'avoir des conditions d'accueil à nos expositions et ateliers pour nos aînés et le public en situation de handicap.

De manière plus classique, nous sommes assez bien représentés sur les réseaux. De même, la couverture presse a été incroyable cette année.

En dernière page de ce rapport d'activité, nous trouvons la rémunération des artistes-auteurs au moment où justement sont en débat au Ministère de la Culture les frais de nombreuses fédérations d'auteurs.

Dans ce projet d'établissement, nous avons fait en sorte que ce lieu soit un lieu d'accueil pour les actrices et auteurs et les accueillir dans des conditions favorables de rémunération et de prestations.

M. Jean-Michel GERIDAN pense qu'il est important d'être exemplaire à cet endroit.

Nous voyons là que nous avons pris sur notre budget 212 890 € pour la rémunération des artistes-auteurs, sans compter les remboursements de frais qui n'y sont pas inclus, et la production.

M. Hugo LUCCHINO indique qu'il y a une correction à faire sur la délibération sur le nombre de jours d'ouverture. Nous avons indiqué 336. Après l'avoir calculé plus finement, c'est en fait 342 jours.

M. Paul FOURNIE ajoute que les demandes qui avaient été formulées par la Ville de Chaumont au Signe ont été remplies avec célérité.

Le bilan est effectivement assez impressionnant notamment, ce qui paraissait prioritaire, l'accueil des jeunes publics,

Conseil
d'Administration

31 janvier 2020

COMPTE-RENDU

L'ouverture vers le monde associatif, en fait tout ce qui était un peu reproché par le passé. Toutes les corrections ont été apportées avec en plus un vrai enthousiasme et cela fonctionne.

M. le Président signifie en effet que l'exposition qui va se terminer attire un intérêt certain de la part des habitants de Chaumont.

Du côté de l'Université et des diplômés qui se trouvent au lycée Charles de Gaulle, M. Frédéric PIANTONI veut vraiment remercier M. Jean-Michel GERIDAN et le Signe.

Nous en arrivons à un stade où il y a une grande fluidité. Des intervenants sont présents et les étudiants viennent. Il y a vraiment un centre qui est en train de devenir un pôle de compétences en la matière et qui en plus commence à diffuser, ce qui pose la question de projets avec des formations à d'autres niveaux, notamment un Bac +5.

L'imaginer à l'Université de Reims seule lui paraît trop faible. Nous pouvons à l'échelle du Grand Est notamment avec Metz, Strasbourg et Nancy. Il y aurait vraiment matière à monter une formation extrêmement qualifiante avec plusieurs établissements puisqu'elle coûterait chère de toutes façons.

Mme Christine GUILLEMY dit qu'il faut en parler avec François WERNER, Vice-Président de la Région Grand Est, délégué à la coordination des politiques européennes, à l'enseignement supérieur et à la recherche.

M. Frédéric PIANTONI précise que c'est à partir de là que cela va rayonner au niveau des universités et des étudiants.

M. Jean-Michel GERIDAN tient également à remercier l'équipe. Il est accompagné à différents stades, par différents pôles, par une équipe qui permet de rendre les tâches extrêmement fluides, sans oublier l'administration.

M. Frédéric PIANTONI souligne d'ailleurs que tout cela a permis récemment à l'Université d'avoir un poste de professeur qui est rattaché à Chaumont, ce qui est une première aujourd'hui. Il gèrera les licences professionnelles du graphisme.

Il n'y a plus de commentaires. M. le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le rapport d'activité 2019.

Conseil
d'Administration

31 janvier 2020

COMPTE-RENDU

4. Information relative aux résultats des élections professionnelles

M. Jean-Michel GERIDAN indique que deux organisations syndicales se sont portées candidates aux élections professionnelles de sigle qui ont eu lieu le 9 janvier 2020 (CFDT et CFTC). Lors de ce scrutin, l'organisation syndicale CFDT a obtenu les 2 sièges de représentants titulaires en commission consultative paritaire à pourvoir.

Cette organisation syndicale a désigné, parmi les agents éligibles à cette élection, les 2 représentants titulaires ainsi que les 2 représentants suppléants qui siégeront à la commission.

L'un des représentants suppléants quittant le Signe en février 2020, l'organisation CFDT devra désigner un nouveau représentant suppléant. Si elle se trouvait dans l'incapacité de le faire, l'organisation syndicale nous affirme que cela n'empêcherait pas la tenue des commissions consultatives paritaires car les représentants suppléants ne sont pas rattachés nominativement aux représentants titulaires.

Nous avons cependant demandé conseil juridique au Centre de Gestion de la Haute-Marne pour savoir si ce que nous a proposé le syndicat est réel et applicable.

Il n'y a plus de commentaires.

Cette information n'est pas soumise au vote.

5. Bilan social 2019 (délibération 20200131-CA-06)

M. Jean-Michel GERIDAN indique que le bilan social est une photographie du personnel au 31 décembre 2019. Il apporte une vue d'ensemble des caractéristiques du personnel.

Au 31 décembre 2019, le Signe comptait 18 agents sur les postes permanents, correspondant à 16,97 équivalents temps plein :

- 12 agents contractuels (10,97 équivalents temps plein),
- 6 agents mis à disposition (6 équivalents temps plein).

Conseil
d'Administration

31 janvier 2020

COMPTE-RENDU

Au cours de l'année 2019 il y a eu 36 arrivées et 37 départs. Sont comptabilisés les services civiques et stagiaires.

La pyramide des âges montre que l'équipe est plutôt jeune :

- 42 ans pour les agents occupant un poste permanent,
- 39 ans pour l'ensemble des agents.

Nous y trouvons la moyenne d'âge sur les emplois permanents par statut, par catégorie, par filière et par pôle.

Il y a la répartition par pôle :

- Direction générale,
- Pôle du développement et de la communication (POD),
- Pôle des expositions et collections (POE),
- Pôle des finances et des ressources humaines (POF),
- Pôle des publics (POP)
- Pôle technique (POT).

De même, nous y trouvons la répartition hommes/femmes par pôle mais aussi la répartition des filières par pôle.

Les quotités du temps de travail y apparaissent par sexe, par statut, par catégorie et par filière.

Quant aux absences, nous comptons :

- 207 jours de congés maladie ordinaire,
- 3,5 jours d'autorisations d'absence pour des événements familiaux et garde d'enfant,
- 112 jours de congé maternité concernant un agent titulaire.

Aucun accident du travail ni de congés pour maladie professionnelle n'a eu lieu.

Ces absences sont réparties par pôle.

Le nombre de jours de missions et formations sont indiqués et répartis par pôle.

Pour terminer, il y a la rémunération des agents, la résidence des agents et le télétravail.

Il n'y a pas de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le bilan social au 31 décembre 2019.

Conseil
d'Administration

31 janvier 2020

COMPTE-RENDU

7. Plan de formation 2020 (délibération 20200131-CA-07)

M. Jean-Michel GERIDAN indique que pour 2020, il paraît nécessaire de donner priorité à l'approfondissement des savoirs et des techniques en priorisant les formations obligatoires, comme les habilitations.

Une attention particulière sera également portée aux agents contractuels et à la connaissance de leur statut de droit public. En effet, il apparaît que les droits, obligations et devoirs ne sont pas toujours entendus.

Certaines formations n'ont pas pu avoir lieu en 2019 et sont reportées en 2020 pour les raisons suivantes :

- annulation par l'organisme de formation,
- manque de temps des agents (année de Biennale),
- formations n'étant plus forcément nécessaires au regard des missions.

Le plan annuel de formation 2020 proposé s'articule autour de 4 axes :

- acquérir des formations obligatoires pour la conduite des activités spécifiques au Signe et développer une culture de prévention des risques professionnels,
- développer les savoir être et savoir-faire nécessaires à l'exercice des missions d'un agent public,
- acquérir des savoirs métiers en rapport avec les activités culturelles du Signe,
- acquérir des savoirs permettant la bonne gestion administrative du Signe.

Ces besoins en formation ont pu être définis en concertation avec l'ensemble des agents du Signe au cours d'entretiens de formation qui ont eu lieu en décembre 2019.

Ces entretiens ont permis de définir les besoins en compétences de chaque agent.

M. le Président demande si le nombre de jours de formation en 2020 sera à peu près équivalent au nombre de jours de formation de 2019.

M. Jean-Michel GERIDAN lui répond que oui, voire même un peu plus compte tenu du fait qu'il s'agit d'une année hors Biennale.

M. Jean-Michel GERIDAN dit que, idéalement, il faudrait que ce plan soit effectif et rempli.

Mme Véronique MARRIER demande quels sont les organismes de formation.

M. Jean-Michel GERIDAN lui répond qu'il y a en priorité le CNFPT qui propose un grand catalogue. Il y a également CIPAC et ARTES.

Conseil
d'Administration

31 janvier 2020

COMPTE-RENDU

De plus, une convention spécifique avec la Ville et l'Agglomération de Chaumont vient d'être signée. Cette convention permettra, en cas de besoin de formation non couvert par le plan de formation du Signe, qu'il puisse être recouru aux plans de formation de la Ville de Chaumont.

M. Le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité le plan de formation 2020.

8. Modification du tableau des emplois et des effectifs (délibération 20200131-CA-08)

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il est proposé les modifications suivantes :

- la suppression du poste 2017-21, filière administrative, catégorie A, poste à temps complet d'attaché, suite au départ de l'agent occupant les missions de responsable juridique. Cet agent, mis à disposition, a rejoint sa collectivité d'origine le 6 janvier 2020,
- la création du poste 2020-33, filière administrative, catégorie B, poste à temps complet de rédacteur principal portant les missions d'assistant juridique. Ce poste sera ouvert aux titulaires de la fonction publique par voie de mise à disposition ou de détachement et aux contractuels de droit public.

M. Jean-Michel GERIDAN explique la suppression du poste de catégorie A pour la création d'un poste de catégorie B. En fait, la responsable juridique a énormément travaillé et œuvré à tous nos modèles de contrats et conventions. Maintenant que tous ces modèles sont faits, un poste de rédacteur principal est nécessaire.

M. Le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité les modifications apportées au tableau des emplois et des effectifs.

9. Information relative à l'**organigramme** du Signe

M. Jean-Michel GERIDAN avait noté de réorganiser la structure pour gagner en fluidité et en efficacité.

La modification concerne principalement l'équipe de direction.

Conseil
d'Administration

31 janvier 2020

COMPTE-RENDU

Les fonctions supports ou missions fonctionnelles sont regroupées sous l'encadrement de l'Administrateur-trice, anciennement Responsable des finances et des ressources humaines, tandis que la coordination des activités culturelles et l'encadrement de ses agents incombent au Directeur-trice adjoint-e, anciennement Secrétaire général-e.

L'Administrateur-trice a sous son commandement le pôle administration et le pôle technique.

Le Directeur-trice adjoint-e s'occupera des modalités à la fois managériales et opérationnelles et tout ce qui est artistique et activités culturelles.

C'est ce qui avait déjà été vu avec le départ de certains responsables.

M. Hugo LUCCHINO prenait de plus en plus de place sur les questions culturelles et artistiques, mais aussi de management des équipes du pôle développement et communication et surtout du pôle des publics.

Il fallait un regard attentif et s'assurer que le suivi hebdomadaire avec le pôle des publics se fasse dans une logique d'accompagnement des expositions, et dans la logique du projet d'établissement.

Une autre nouveauté, le pôle développement et communication est allégé de la mission d'accueil du public et de vente, et l'intitulé d'un des postes de chargé de développement est modifié en chargé de communication.

Le pôle des publics est quant à lui augmenté de deux agents d'accueil et de vente dont le recrutement a été validé lors du dernier Conseil d'Administration.

Il y aura donc une personne qui s'occupera de la communication et une autre du développement, du mécénat, de la librairie-boutique, du bar et des locations d'espaces.

M. le Président rappelle que nous avons décidé de réintégrer le mécénat au sein du Signe et de ne plus faire appel, pour l'instant, à une agence.

Nous allons donc tester cette organisation.

M. le Président précise que le mécénat n'est pas nul, mais il est nécessaire de l'élargir et de l'augmenter.

Pour répondre à M. François ROSA, M. Hugo LUCCHINO précise que ce sont des postes qui existaient déjà auxquels ont été enlevées les missions d'accueil.

Ces dernières sont désormais confiées à des agents dédiés, qui seront là à temps non complet sur les horaires d'ouverture du Signe, et qui ne feront que ça.

Nous aurons alors à la fois un meilleur accueil du public, une meilleure communication et une meilleure prospection pour nos chargés de communication et de développement.

Nous restons à effectif constant.

M. Laurent INNOCENZI demande ce que donne la location des espaces. M. Hugo LUCCHINO indique que ce sera vu à l'occasion du point sur le compte administratif.

M. François ROSA demande si les postes de Directeur-trice adjoint-e et d'Administrateur-trice sont des postes de catégorie A.

M. Hugo LUCCHINO lui répond que oui et précise que le poste d'Administrateur-trice est l'ancien poste de Responsable des finances et ressources humaines et donc déjà en poste. Il va lui être proposé une évolution de sa fiche de poste.

Il n'y a plus de questions.

Cette information n'est pas soumise au vote.

10. Convention référent déontologue (délibération 20200131-CA-10)

M. le Président signifie que nous devons faire appel à un déontologue.

En effet, M. Jean-Michel GERIDAN indique que la loi d'avril 2016 prévoit que tout fonctionnaire, ou agent contractuel de droit public, a le droit de consulter un référent déontologue.

Ce dernier est chargé d'apporter aux agents tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques. Son rôle doit être central dans la prévention et la lutte contre les conflits d'intérêts.

Il est également compétent pour recueillir les signalements émis par les lanceurs d'alerte.

Il convient toutefois d'exclure du champ d'intervention du référent déontologue les questions relevant du conseil statutaire dans le domaine des ressources humaines, concernant les questions de déroulement de carrière, d'organisation des services ou de temps de travail.

Chaque administration est dans l'obligation de nommer un référent déontologue.

Il est proposé de bénéficier d'un référent déontologue par le biais du Centre de Gestion de la Haute-Marne.

Conseil
d'Administration

31 janvier 2020

COMPTE-RENDU

Mme Véronique MARRIER demande s'il y a des rendez-vous réguliers, des points qui sont faits. Comment l'accompagnement se fait-il concrètement ?

M. Hugo LUCCHINO répond que le Centre de Gestion a recruté un professeur de droit de l'Université de Reims.

Le Centre de Gestion peut être saisi, soit par l'Administration, soit par un agent, sur une question de déontologie.

Le Centre de Gestion filtre ou donne une réponse de premier niveau en fonction de la demande. Quand un cas de déontologie se pose, il transfère à ce professeur de droit qui gère la déontologie pour tout un panel de collectivités affiliées ou adhérentes à une convention de partenariat et qui formulera une réponse.

C'est en fonction des demandes. Cela peut être une convention sans impact financier s'il n'y a pas de saisine.

M. François ROSA précise qu'à l'origine cela était créé pour régler, de manière externalisée, principalement des questions de conflits d'intérêt, notamment pour les cadres et principalement les hauts fonctionnaires.

Mme Christine GUILLEMY ajoute que c'est également le cas pour les élus. La Région Grand Est a un déontologue. Il faut être très prudent avec les conflits d'intérêt.

Aujourd'hui, cela englobe tous les fonctionnaires.

M. François ROSA indique que les conflits d'intérêt, dans la gestion des ressources humaines, peuvent intervenir à des niveaux très surprenants.

Il n'y a plus de remarques.

M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur général à signer cette convention.

11. Convention **d'accompagnement** hygiène et sécurité (délibération 20200131-CA-11)

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il est proposé de bénéficier des services de l'assistant de prévention du Centre de Gestion de la Haute-Marne dans le cadre de l'accompagnement et de l'assistance en hygiène et sécurité au travail et en matière de prévention des risques par le biais d'une convention.

Conseil
d'Administration

31 janvier 2020

COMPTE-RENDU

Cela comprend conseil, assistance, diffusion de documents d'information et de prévention, conseil d'assistance à la mise en place d'une démarche de prévention, d'un plan de prévention, évaluation des risques professionnels, les procédures, consignes, registres, les renseignements téléphoniques sur les règles de sécurité...

M. François ROSA signifie que cela, par contre, risque de coûter. Cela peut vite peser un équivalent temps plein.

Mme Christine GUILLEMY confirme en effet qu'ils sont très sollicités.

M. François ROSA ajoute que nous pouvons avoir des questions d'aménagement de postes de travail ou d'organisation de structuration de service et cela peut vite chiffrer à 50 € de l'heure.

Mme Virginie GUILLAUME précise qu'il y a tout de même un agent en interne qui remplit aussi ces missions. L'assistant de prévention sera en relation avec cet agent qui a d'ailleurs rédigé notre document unique, qui est formé en ce moment sur conseiller de prévention.

La totalité n'est donc pas externalisée.

M. Hugo LUCCHINO indique qu'une ligne « Hygiène et prévention » a été ajoutée dans le budget primitif 2020 en fonctionnement. Cela est également prise en compte dans l'investissement.

Il n'y a plus de questions.

M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur général à signer cette convention.

12. Compte de gestion 2019 (délibération 20200131-CA-12)

Il est proposé à M. Jacques ROSSELLE de prendre la parole.

Pour l'exécution de 2019, nous avons un résultat d'investissement déficitaire de 25 506 € et un résultat de fonctionnement positif de 65 582 €.

Avec la reprise des résultats 2018, nous obtenons un résultat de clôture au 31 décembre, pour la section d'investissement, un déficit de 13 420 €, et pour la section de fonctionnement un excédent de 121 726 €, soit un excédent global de 108 000 € contre 68 000 € fin 2018.

31 janvier 2020

COMPTE-RENDU

Cet excédent de 108 000 € correspond au fonds de roulement que nous retrouvons au bilan de la balance à savoir la différence entre les fonds propres, 419 000 €, et l'actif immobilisé, 319 000 €.

Dans le fonds de roulement, il y a les immobilisations. Les dépenses d'équipements en 2019 sont de 74 000 €, en nette augmentation par rapport à 2018 où elles étaient de 30 000 €. Les principales dépenses en investissement sont la poursuite de la création du site internet pour 15 000 € en 2019, mais aussi la signalétique et diverses acquisitions.

Pour la section de fonctionnement, il faut noter un très bon taux d'exécution : 94,4 % pour les dépenses et 98 % pour les recettes. Il y a 2 raisons principales à cela :

- des ajustements réguliers par décisions modificatives tout au long de l'année, ce qui démontre une bonne analyse de l'évolution de l'activité,
- les co-financeurs qui ont versé les dotations et participations attendues.

Les comptes de tiers des fournisseurs s'élèvent à 193 000 € au 31 décembre avec 2 composantes : les rattachements des charges à l'exercice pour 105 000 € (ce sont les dépenses engagées en 2019 et pour lesquelles nous n'avons pas les factures), et les mandats émis en journées complémentaires, essentiellement en janvier, et qui ne sont pas payés au 31 décembre. Ces dépenses sont prises en charges sur l'exercice 2019 et payées sur l'exercice 2020.

Les créances s'établissent à 86 000 €, principalement les produits rattachés à l'exercice pour 78 000 €.

La contraction des dettes et des créances donne un besoin en fonds de roulement négatif de 107 000 €. Il s'agit de la situation au 31 décembre 2019.

Le fonds de roulement de 108 000 € ajouté au fonds de roulement négatif de 107 000 € nous donne le montant des disponibilités au 31 décembre de 215 000 €.

Il n'y a pas eu de difficulté de trésorerie tout au long de l'année.

La Ville de Chaumont verse une importante partie de sa participation en début d'année, le temps d'avoir les dotations de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Région Grand Est.

M. Hugo LUCCHINO ajoute que cela est la condition de la bonne gestion de la trésorerie étant donné que les versements de l'Etat et de la Région sont beaucoup plus tardifs.

S'il n'y avait ce versement anticipé de la Ville de Chaumont, nous ne pourrions pas débuter l'exercice.

M. Jean-Michel GERIDAN renouvelle ses remerciements.

M. le Président signifie que ce compte de gestion montre une bonne situation avec des résultats et une trésorerie positifs.

Il n'y a pas de remarques.

M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2019.

13. Compte administratif 2019 (délibération 20200131-CA-13)

M. Hugo LUCCHINO prend la parole.

Le compte administratif 2019 est présenté de manière analytique afin d'avoir un meilleur pilotage et une vision plus claire des activités.

Nous avons un total de dépenses de 1 817 409,92 € et un total de recettes de 1 925 715,86 €.

La subvention exceptionnelle de fin d'exercice de 10 000 € de l'Etat à travers la Direction Régionale des Affaires Culturelles a bien été intégrée dans le compte administratif.

Parmi les changements notables, il y a les appels à projets et les dispositifs Education Artistique et Culturelle qui sont plus importants qu'à la dernière décision modificative.

Il y a un ajustement de la subvention de l'ANDRA pour la résidence de recherche et de création de prospectives graphiques qui se trouve d'ailleurs en ce moment à Montréal à l'occasion d'un colloque international.

Les autres aides publiques et privées sont également réajustées, de même que les ressources propres.

Concernant les dépenses, nous pouvons signaler des ajustements qui concernent la communication. Nous avons notamment parlé du site internet. Il y a également la signalétique autour du Signe et du quartier gare.

Conseil
d'Administration

31 janvier 2020

COMPTE-RENDU

Concernant les dépenses de personnel, il y a une baisse significative de la masse salariale compte-tenu du départ d'un agent en fin d'année pour motif disciplinaire.

Les dépenses liées à l'administration diminuent légèrement au réel.

Dans les grandes lignes, c'est ce que nous pouvons dire de ce compte administratif qui fait également office de bilan pour justifier nos subventions auprès de nos différents partenaires.

Il sera proposé, dans la délibération suivante, d'affecter le résultat de cet exercice.

M. Paul FOURNIE a une question concernant le mécénat, notamment la présentation. Cette question revient systématiquement en Conseil Municipal.

Par exemple, la subvention de l'ANDRA ne figure pas dans le mécénat parce que c'est une agence publique.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que dans ce qui ne figure pas, il y a les accompagnements des mécènes technologiques qui se manifestent par des réductions, voire une gratuité totale. Nous ne le voyons effectivement pas dans le budget mais il y a bien eu 24 000 € des Deux Ponts, l'imprimeur, pour la réalisation du catalogue, et 20 000 € de Léopard Graphique.

Etant donné que cela s'est fait par réduction commerciale, cela n'apparaît pas.

M. Paul FOURNIE dit qu'il serait intéressant et pratique que cela apparaisse quelque part.

Mme Christine GUILLEMY demande si cela ne peut pas être mis en valorisation.

Il y a encore eu débat lors du Conseil Municipal. La subvention de la Ville de Chaumont est hors valorisation des mises à disposition bâtiment et autre.

De plus en plus, les partenaires institutionnels demandent à ce que ces valorisations apparaissent.

M. Paul FOURNIE indique que cela est une question politique qui revient très souvent et qui est sensible. Par exemple, si les journalistes voient le budget comme cela et ne comprennent pas forcément.

La capacité du Signe à attirer des partenaires extérieurs est bien supérieure à 40 000 €. Nous sommes plus proches des 100 000 € et cela n'apparaît pas.

Cela est une question de présentation mais qui a un vrai impact politique.

M. Hugo LUCCHINO dit que cela apparaissait dans le corps de la délibération de la décision modificative n° 4.

Mme Christine GUILLEMY ajoute que c'est ce qui est demandé de plus en plus aux associations de la loi 1901.

M. Nicolas SERRAND précise qu'effectivement ils sont en train de discuter pour savoir comment cela peut être traduit.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que si les 40 000 € apparaissaient cela déséquilibrerait le budget. En effet, nous n'avons pas la dépense de 40 000 € en miroir et nous aurions donc un excédent de 40 000 €.

M. Hugo LUCCHINO émet l'hypothèse d'une possibilité de précision sur un tableau annexe.

M. Jacques ROSSELLE indique que, s'il y avait une convention, nous pourrions constater la dépense puis après une recette au compte 74.

M. Hugo LUCCHINO précise que les mécènes technologiques doivent parvenir à évaluer leurs coûts de revient ; c'est de l'ordre du secret professionnel, ils ne veulent pas communiquer et préfèrent se passer de la réduction d'impôts.

M. Nicolas SERRAND ajoute que ce qui est tracé par convention est davantage valorisé.

Il n'y a plus de questions.

M. Le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident à l'unanimité :

- d'approuver le compte administratif 2019, lequel peut se résumer de la manière suivante :
 - Total dépenses : 1 817 409,92 €
 - Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement) : excédent de 121 726,82 €
 - Solde d'exécution d'investissement déficitaire de - 13 420,88 €
 - Montant des restes à réaliser en dépenses à reporter en 2020 : 1 742,08 €
 - Résultat d'investissement : déficit de 15 162,96 €
 - Total des recettes : 1 925 715,86 €

Conseil
d'Administration

31 janvier 2020

COMPTE-RENDU

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

14. Affectation du résultat 2019 (délibération 20200131-CA-14)

M. Hugo LUCCHINO indique qu'il est proposé aux membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration de délibérer et de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement (excédent de 121 726,82 €) ainsi que du résultat d'investissement (déficit de 13 420,88 €) de l'exercice 2019 au budget supplémentaire 2020 soit :

- d'affecter le déficit d'investissement soit 13 420,88 € au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté),
- d'imputer l'affectation en réserve en investissement soit 15 162,96 € au compte 1068,
- d'affecter l'excédent de fonctionnement soit 106 563,86 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

M. Jacques ROSSELLE indique qu'il faut corriger la délibération. Il faut mettre au budget primitif et non au budget supplémentaire.

M. Nicolas SERRAND confirme bien que tous les chiffres sont bons

Il n'y a plus de remarques.

M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat 2019.

15. Budget primitif 2020 (délibération 20200131-CA-15)

M. Hugo LUCCHINO indique qu'il est proposé au vote ce budget primitif 2020 par nature, au niveau du chapitre pour chaque section.

Il est présenté à l'équilibre pour un montant total de dépenses et de recettes de 1 847 249,82 €.

La présentation analytique des dépenses et des recettes permet de faire le lien entre le budget primitif réglementaire et le programme d'activités 2020 du Signe adopté par le Conseil d'Administration en sa séance du 25 octobre 2019.

Les recettes de fonctionnement se répartissent en trois catégories :

Conseil
d'Administration

31 janvier 2020

COMPTE-RENDU

- 1) Les contributions des membres du groupement qui sont les contributions plancher ;
- 2) Les subventions : pour les principales, elles n'évoluent pas par rapport à 2019 ;
- 3) Les ressources propres avec un niveau de mécénat qui est estimé de manière beaucoup plus raisonnable sachant que la moitié de ce budget est déjà acquis via une convention signée.

Nous sommes sur une année hors Biennale, il n'y a donc pas de double budget Biennale et hors Biennale.

Les dépenses d'opérations tiennent compte de l'affectation du résultat qui vient d'être délibéré.

Il faut noter que la subvention de l'ANDRA est modeste car elle correspond au solde de la résidence initiée en 2019.

Tant que nous n'avons pas la confirmation d'un renouvellement de ce programme de résidence, nous avons préféré nous en tenir au solde de la subvention 2019.

Les dépenses élevées des dispositifs d'éducation artistique et culturelle sont détaillées.

Il s'agit de contributions à la fois de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Département et de Canopé.

Les autres aides publiques et privées viennent principalement de l'Etat à travers nos candidatures aux appels à projets interministériels comme culture-justice et culture-santé.

Nous commençons à avoir une expérience de ces appels à projets dont nous sommes souvent lauréats.

Une rectification est proposée dans le corps de la délibération. Ce ne sont pas les provisions des immobilisations, nous parlons bien des amortissements.

Pour commenter brièvement les dépenses de fonctionnement et d'investissement, nous gardons notre catégorisation en trois parties : les activités, le fonctionnement de la structure et le personnel.

Les dépenses d'activité s'élèvent à 30 % de notre budget (29 % plus précisément), toutes sections confondues.

Ce sont ces dépenses qui permettent de mettre en œuvre la programmation 2020 en contexte hors Biennale, programmation délibérée lors du précédent Conseil d'Administration.

Les dépenses liées au fonctionnement du Signe constituent 18 % du montant total des dépenses. Il y a toujours les charges liées au bâtiment.

Conseil
d'Administration

31 janvier 2020

COMPTE-RENDU

Les dépenses liées à l'administration représentent 5 % du budget sont en légère baisse par rapport à 2019.

Nous noterons également, suite à une alerte de la Préfecture, une provision de la ligne assurances-conseils plus importante pour d'éventuels frais d'avocat liés aux procédures contentieuses qui pourraient être initiées.

Les dépenses de personnel représentent 47 % du montant total des dépenses. Ce qui est 3 % de moins par rapport à ce qui a été présenté à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

Nous avons réussi à affiner nos prévisions et à résorber un peu la masse salariale sans conséquence pour l'équipe.

C'est aussi un objectif des futures conventions d'objectifs et de moyens, de fixer des limites et des seuils et garantir une bonne gestion.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que nous avons un budget constant avec une augmentation des activités. Nous sommes sous la barre des 50 % pour la masse salariale, il faut bien comprendre que si nous poursuivons notre montée en puissance des actions, nous n'avons pas assez de personnels ni de moyens.

M. Paul FOURNIE remarque qu'il n'y a aucun catalogue en édition dans les dépenses.

M. Jean-Michel GERIDAN répond que le catalogue sera désormais dédié à la Biennale de Design Graphique.

Le Signe va lancer une revue qui sortira 2 fois par an sur des questions relatives à ses expositions de manière plus large.

La première édition sortira à l'occasion de l'exposition d'Anja Kaiser sur le féminisme et le graphisme.

La suivante traitera de la bande-dessinée et des outils typographiques.

Et ensuite, sur la question de l'engagement social avec l'exposition Pierre Bernard.

M. Jean-Michel GERIDAN souhaitait, à cet endroit, gagner en cohérence, ne pas avoir tout le temps un catalogue qui ne ressemble pas au précédent, et établir véritablement un format qui sorte à intervalle régulier, qui soit identifié comme les cahiers du Signe.

M. Paul FOURNIE acquiesce de n'avoir un objet graphique différent à chaque fois, rendant difficile une collection.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que la première revue paraîtra mi-avril. Elle sera réalisée par Officeabc.

Ce sont eux qui avaient fait l'exposition Pierre Faucheux l'année dernière.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

31 janvier 2020

COMPTE-RENDU

M. Hugo LUCCHINO indique que nous avons, à l'occasion de chaque exposition, une politique de médiation écrite assez poussée. Nous en venions à produire des livrets de salle qui étaient presque, en terme de contenu, l'équivalent d'un catalogue ; il y avait un doublon qui n'était pas pertinent.

Ce projet de revue a aussi pour but d'augmenter un niveau plus scientifique avec des contributions d'autres champs des sciences humaines pour avoir différents niveaux de lecture d'une même exposition.

M. Frédéric PIANTONI ajoute que cela se fait beaucoup.

Mme Véronique MARRIER constate que, dans la communication, il y a un poste de conception graphique de 20 000 €, et des revues à hauteur de 32 000 €. Cela veut dire que la conception graphique est globale ?

M. Hugo LUCCHINO lui répond que la conception graphique est juste pour la communication. En fait, il s'agit du marché du Signe avec Mathias Schweizer et toutes les déclinaisons que nous sommes amenés à lui commander pour les supports de communication uniquement.

Il est confirmé à Mme Véronique MARRIER que ce n'est pas lui qui va faire les revues.

M. Paul FOURNIE demande si la revue sera faite par des personnes différentes à chaque fois.

M. Jean-Michel GERIDAN lui répond que non. Dans une série, et dans le temps, il est prévu que ce soit Officeabc qui la réalise. La partie française sera fixe. Pour la partie anglaise, ils veulent inviter à chaque un jeune typographe.

Sur la communication, M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que tous les six mois, à chaque solstice, une création est commandée à Mathias Schweizer pour se réappropriier l'espace public. Il est prévu, à partir de l'année prochaine, que ces solstices soient confiés à d'autres graphistes.

S'agissant de l'identité du Signe, M. Paul FOURNIE tient à signaler que nous verrons le logo créé par Mathias Schweizer sur l'autoroute.

Il y aura également un panneau sur le Viaduc de Chaumont.

Il n'y a plus de questions.

M. le Président fait procéder au vote.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité le budget primitif 2020 par nature, au niveau du chapitre pour chaque section.

M. le Président demande aux membres du Conseil d'administration s'ils ont des questions diverses.

Il n'y a pas de questions.

M. le Président remercie les membres du Conseil d'Administration.

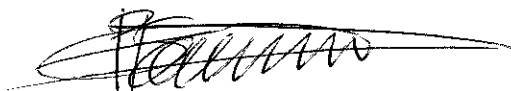
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h35.

Conseil
d'Administration

31 janvier 2020

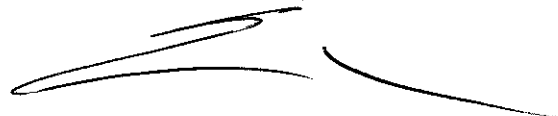
COMPTE-RENDU

Le secrétaire de séance,



M. Paul FOURNIE

Le Président,



M. Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 31/07/2020

Référence			
20200731CA19			
Objet de la délibération			
PROGRAMMATION BIENNALE INTERNATIONALE DE DESIGN GRAPHIQUE 2021			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	7	9
Date de la convocation			
17/07/2020			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 9			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2020 et le 31 Juillet à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal (pouvoir de Mme MERABET Lilla), Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. BEN MIR Reynald, M. DESSERTY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, Mme DEGIOVANNI Elodie (représentée par M. BEN MIR Reynald), M. ANDRE-DECONCHAT Simon

Membres non votants présents : Mme DE LAUBIER Marie, M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël (représenté par M. HUOT-MARCHAND Thomas), M. LITZLER Pierre (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. MARIET Eric, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique)

Membres non votants absents : M. LUSSAC Olivier, M. TIBLOUX Emmanuel

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : PROGRAMMATION BIENNALE INTERNATIONALE DE DESIGN GRAPHIQUE 2021

Vu l'article 3 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017.

Vu la délibération 20171211AG38 portant délégation de l'AG au CA de toutes les compétences sous réserve des compétences exclusives de l'Assemblée Générale.

La thématique retenue pour la Biennale internationale de design graphique 2021 est "Viraf". Par ce terme, nous entendons traiter de la polysémie de ce terme qui à voir avec la propagation, la diffusion, et nous permettra de traiter des moyens de transmission des informations, de la lecture des données.

En cette crise sanitaire, jamais nous n'aurons autant regardé des schémas de représentation avec Abscisses et Ordonnées, des publics de s'intéresser aux principes de courbes logarithmiques, aux fonctions exponentielles.

Il s'agira de traiter de didactique visuelle, du design graphique comme révélateur d'états.

Par viralité on songera aussi à la propagation d'infox et de fake news qui se sont propagées par différents biais : Rhétoriques en premier lieu mais aussi par

graphisme

l'emploi de schémas biaisés ou soumis à interprétation.

L'autre enjeu de l'exposition signature de la Biennale sera donc de donner des clefs de compréhensions et de lectures afin de mieux appréhender une information ; de sa pertinence, de sa véracité.

Par viralité aussi nous traiterons de canaux alternatifs de diffusion, tels wikipédia et wikileaks, mais aussi comment les designers graphiques portent à notre regard des situations (espionnage, surveillance de masse), mais aussi des signes et moyens d'actions qui ont émergé des situations intolérables des violences faites aux femmes, aux minorités.

Comme le suggère le titre, nous poursuivrons nos investigations aux nouvelles technologies, aux canaux de diffusion alternatifs, et les nouveaux territoires du design graphique.

Signant notre volontarisme, la communication graphique de l'événement sera confiée au Studio DIA (NY/USA).

En addition à l'exposition signature, un large programme de workshops et d'interventions dans la ville sera effectif (ateliers tous publics, PREAC, rencontres professionnelles...). Les rendez-vous tels les concours international de posters et étudiants auront lieu. Des temps relatifs aux questionnements de la discipline seront effectifs avec pas moins de 10 conférences et tables rondes de sujets (art & industrie, constitution juridique et administrative d'une discipline, précarité, marchés publics, représentativité et invisibilisation).

Pas moins de 10 propositions d'expositions seront données à la vue de nos publics durant tout l'été. Des événements s'adjoindront, portés par les associations locales et nationales, mais aussi par la Municipalité. Le rapport privilégié que nous avons pu établir avec les écoles d'art du Grand Est, mais aussi avec l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur culture (art & design) sera poursuivi dans un élan permis par la Biennale 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver la programmation de la Biennale internationale de design graphique 2021.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 05/08/2020
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 31/07/2020

Référence
20200731CA22

Objet de la délibération
COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	7	9

Date de la convocation
17/07/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2020 et le 31 Juillet à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal (pouvoir de Mme MERABET Lilla), Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. BEN MIR Reynald, M. DESSERTY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, Mme DEGIOVANNI Elodie (représentée par M. BEN MIR Reynald), M. ANDRE-DECONCHAT Simon

Membres non votants présents : Mme DE LAUBIER Marie, M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël (représenté par M. HUOT-MARCHAND Thomas), M. LITZLER Pierre (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. MARIET Eric, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique)

Membres non votants absents : M. LUSSAC Olivier, M. TIBLOUX Emmanuel

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

Vu l'article 8 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, loi dite loi Le Pors ;

Vu l'article 1-2 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

Vu la circulaire n° 1262 du 26 novembre 2007 relative aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat. Modifications du décret du 17 janvier 1986 introduites par le décret du 12 mars 2007.

L'article 18 du décret du 5 avril 2013 susvisé prévoit la création dans chaque GIP d'une commission consultative paritaire compétente pour les personnels propres recrutés directement par le groupement (agents contractuels).

Vu la délibération numéro 20180601CA21 du 1er juin 2018 concernant les dispositions relatives à la mise en place de la Commission Consultative Paritaire au sein du Signe, centre national du graphisme ;

Vu la délibération 20191025CA24_1 du 25 octobre 2019 relative à la mise en place de la Commission Consultative Paritaire au Signe

Suite au renouvellement des instances de gouvernance du Signe, il est proposé aux membres du collège institutionnel du Conseil d'administration de délibérer sur la composition de la Commission Consultative Paritaire au niveau de membres de l'administration :

- Le Directeur général, Président de la CCP, Monsieur Jean-Michel GERIDAN ;
- Le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines, Madame Virginie GUILLAUME ;
- La Directrice adjointe, suppléante du Directeur général, Madame Suzon HAUCHARD ;
- La gestionnaire administrative en ressources humaines, suppléante de la responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines, Madame Sylvie CORBIN.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration approuvent, à l'unanimité, la composition de la Commission Consultative Paritaire au niveau de membres de l'administration :

- Le Directeur général, Président de la CCP, Monsieur Jean-Michel GERIDAN ;
- Le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines, Madame Virginie GUILLAUME ;
- La Directrice adjointe, suppléante du Directeur général, Madame Suzon HAUCHARD ;
- La gestionnaire administrative en ressources humaines, suppléante de la responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines, Madame Sylvie CORBIN.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 05/08/2020
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 31/07/2020

Référence			
20200731CA23			
Objet de la délibération			
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DANS LE CADRE DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	7	9
Date de la convocation			
17/07/2020			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 9			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2020 et le 31 Juillet à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal (pouvoir de Mme MERABET Lilla), Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. BEN MIR Reynald, M. DESSERVY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, Mme DEGIOVANNI Elodie (représentée par M. BEN MIR Reynald), M. ANDRE-DECONCHAT Simon

Membres non votants présents : Mme DE LAUBIER Marie, M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël (représenté par M. HUOT-MARCHAND Thomas), M. LITZLER Pierre (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. MARIET Eric, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique)

Membres non votants absents : M. LUSSAC Olivier, M. TIBLOUX Emmanuel

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DANS LE CADRE DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entré en vigueur le 25 mai 2018, apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation entre les moyens dont le Signe dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain

Dans le cadre de la mutualisation volontaire des moyens entre les centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interregion EST, il est apparu que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des centres de gestion de l'Interregion Est et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés. Le CDG 52 s'inscrit dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, des ressources mutualisées ainsi que la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. Il peut donc accéder à la demande d'accompagnement du CDG 52, et de toute collectivité ou établissement public de la Haute-Marne désireuse d'accomplir ces formalités

obligatoires.

La convention entre le Signe, le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle et le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Marne (ci-annexée) a pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels au profit du Signe ; avec pour finalité la maîtrise des risques liés au traitement des données personnelles, risques autant juridiques et financiers pour le Signe, que risque de préjudice moral pour les individus.

Le Signe, par le biais de cette convention, désire confier au CDG 54 une mission d'accompagnement dans la mise en conformité des traitements à la loi Informatique et libertés.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur général à signer la Convention de mise à disposition de personnel dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ci-annexée.

Annexe : Convention de mise à disposition de personnel dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 05/08/2020
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 31/07/2020

Référence
20200731CA24

Objet de la délibération
DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRIMITIF 2020

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	7	9

Date de la convocation
17/07/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2020 et le 31 Juillet à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal (pouvoir de Mme MERABET Lilla), Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. BEN MIR Reynald, M. DESSERTY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, Mme DEGIOVANNI Elodie (représentée par M. BEN MIR Reynald), M. ANDRE-DECONCHAT Simon

Membres non votants présents : Mme DE LAUBIER Marie, M. HUOT-MARCHAND Thomas, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël (représenté par M. HUOT-MARCHAND Thomas), M. LITZLER Pierre (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. MARIET Eric, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique)

Membres non votants absents : M. LUSSAC Olivier, M. TIBLOUX Emmanuel

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRIMITIF 2020

Vu la délibération n°20200131CA15 du 31 janvier 2020 relative au budget primitif 2020 ;

Il est proposé aux membres du collège institutionnel du Conseil d'administration de délibérer et d'adopter la décision modificative n°1 apportée au budget primitif 2020 du Signe, centre national du graphisme.

La décision porte sur la présente décision modificative du budget par nature, au niveau du chapitre et pour chaque section (ci-annexée).

La décision modificative revoit les recettes et les dépenses à la baisse (29 836,79 €, soit une diminution de 1,6% par rapport au budget primitif 2020), portant le budget de fonctionnement à 1 715 723,86 euros. Le budget d'investissement augmente de 1 403,21 € (dotation aux amortissements), s'établissant à 101 689,17 €. Cette décision permet d'anticiper au plus près le montant des dépenses et des recettes à venir pour l'année 2020.

Analytiquement, cette diminution des recettes de 31 240 euros concerne principalement :

- Les subventions :
 - o Les recettes attendues sur la ligne « autres aides publiques et privées » correspondant à des appels à projets spécifiques qui n'ont pu se faire à

cause de la crise sanitaire ;

- Les ressources propres :
 - o Les recettes au titre du mécénat financier ;
 - o Les autres ressources propres ont également été revues à la baisse, le Signe ayant fermé ses portes au public durant la crise sanitaire.

En miroir, la diminution des dépenses concerne principalement :

- Les dépenses liées à la ligne « publics empêchés » sur laquelle les appels à projets spécifiques n'ont pu avoir lieu du fait de la crise sanitaire ;
- Les dépenses liées au développement dont la baisse s'explique naturellement par la fermeture du bâtiment au public.

Concernant les dépenses liées aux activités, la crise sanitaire a imposé de revoir le budget afin de s'adapter à la situation en proposant de nouveaux projets.

- Les expositions ont pu être maintenues.
- De nouvelles résidences d'auteurs vont être mises en place.
- La médiation s'est adaptée à la crise sanitaire en proposant des workshops à distance.
- Une attention particulière sera portée à la communication ainsi qu'aux outils de transmission et de diffusion.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n°1 apportée au budget primitif 2020 du Signe, centre national du graphisme.

Annexe : édition réglementaire de la décision modificative numéro 1 apportée au budget primitif 2020.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 05/08/2020
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER